

Notes

Un de nos coordinateurs pour les mariages et les évènements spéciaux se chargera de rencontrer le client afin de déterminer une date pour la réception. À cette occasion, le client devra déboursé une somme non remboursable de \$500 qui lui sera déduite de sa facture finale. À la suite de la rencontre, le client pourra recevoir une confirmation écrite des détails convenus, le contrat de la réception ainsi qu'un estimé des coûts.

Le totale de la balance de la somme dû sera exigible en date de la journée de la réception.

Toutes sommes additionnelles occasionnées lors de la réception, i.e. les sommes reliées aux consommations, et qui n'auront pas été convenues dans le contrat initial seront calculées lors de la réception et détaillées dans une facture qui sera subséquemment envoyée par la poste.

Tout dommages directement reliés à la réception et qui excède un usage raisonnable, seront ajoutés à la facture finale selon le coût de réparation ou de remplacement. Le remplacement ou réparation est à la discrétion du propriétaire.

Annulation

Le dépôt de \$500 exigible lors de la réservation est non remboursable.

Confirmation des présences

Les réceptions dans le pavillon d'été requièrent un minimum de 50 personnes et un maximum de 120 personnes. Le client doit confirmé le nombre total de ses invités 4 jours précédent la réception. La facturation finale sera déterminée selon le nombre de clients confirmés à cette occasion. Il est à noté que si le nombre total des invités est inférieur à cette confirmation, le client sera facturé selon le nombre confirmé. Si le nombre d'invités est supérieur au nombre confirmé, le client sera facturé selon le nombre d'invités présents à la réception.

Sélection des Menus & besoins alimentaires spéciaux

Un menu prédéterminé est exigé pour les réceptions ayant lieu dans le pavillon d'été. Il nous fera plaisir d'accommoder tous les besoins alimentaires spéciaux, et nous exigeons à cet effet, un avis minimum de 4 jours précédent la réception. Des menus enfants sont également disponibles pour les enfants de moins de 12 ans. Les enfants de moins de 5 ans sont gratuits.

Information sur la méthode de paiement

Un pourboire de 15% du montant totale de la facture ainsi que toutes les taxes exigibles dans la province de Québec seront ajoutés au montant total de la facture. Visa, Mastercard, American Express, Interac sont acceptés.

Équipement Audio Visuel

Les coûts reliés à l'occupation des lieux comprennent l'utilisation de l'équipement audio visuel suivant : système de son, un microphone, un écran vidéo et les sorties électriques.

Décorations

Les clients peuvent décorer le pavillon d'été selon leur convenance et avoir accès au pavillon d'été avant la réception afin de décorer l'endroit, tel que convenu avec le coordonnateur de la réception. Il est cependant enjoint de s'abstenir d'utiliser les confettis, les brillants de table, ainsi que le riz. À la fin de la réception il est de la responsabilité du client d'enlever toutes les décorations qu'il aura emmenées.

Si le client s'abstient de décoration, le Pavillon d'été sera joliment décoré de nappes blanches, de fleurs ainsi que de vignes recouvrant le bar et les piliers de la tente.

Les cartes de placement des invités sont à la responsabilité du client. Il nous est cependant possible de s'en occuper selon un plan de salle fournis par le client, reçu au minimum une journée avant la réception.

Musique

Les arrangements musicaux peuvent être organisés par le client, sous toute réserve des règlements ci-joint.

Règlement concernant les breuvages alcoolisés

Les lois et règlements en vigueur dans la province de Québec interdisent toute vente ou de procurer de l'alcool à tout individu de moins de 18 ans. Nos employés de services se réservent également le droit de refuser de servir des boissons alcoolisées à tout individu qui semble être sous les effets de l'alcool.

Loi anti-tabac

Il est interdit de fumer sous la tente (règlement provinciale en vigueur depuis le premier mai 2006). Les invités sont par ailleurs autorisés à fumer à certains endroits désignés à l'extérieur de la tente. Des cendriers seront fournis et placés dans quelques endroits parmi le terrain.

Réglementation du bruit & les restrictions de temps

La réglementation municipale concernant le bruit exigent que le niveau de bruit soit inférieur à un niveau qui pourrait déranger les voisins. Afin de se soumettre à ce règlement municipale, l'accès au Pavillon d'été sera permis jusqu'à 17h00 seulement.

Questions environnementales

Le restaurant les Fougères s'est engagé à protéger l'environnement et de ce fait à adopter des pratiques écologiques dans la culture de son jardin et de la protection de la forêt avoisinante. Les jardins procurent certains ingrédients nécessaires à la cuisson de nos mets, et les fleurs à la décoration de notre salle à dîner. Nous demandons à nos invités de rester dans les sentiers aménagés lorsqu'ils marchent en forêt, afin de préserver le sol forestier, et demandons à nos invités ainsi qu'à leurs enfants de s'abstenir de marcher dans nos arrangements floraux. L'utilisation de confettis, de riz ou de brillants est prohibée, cependant nous permettons que nos clients lancent des pétales de fleurs.

Frais d'occupation des lieux

Pour les événements de plus petite envergure ayant lieu dans le restaurant, ainsi que pour les services de cocktails et de canapés, l'accès aux jardins encourt des frais de service moyennant 275\$.

Des frais prédéterminés de \$20 par personne seront facturés pour toutes réception dans le pavillon d'été, avec un minimum de \$1000 pour le groupe.

Ces frais incluent :

- Les services de nos coordinateurs de réceptions
- L'accès à nos jardins et nos sentiers boisés
- La prise de photo sur nos terrains
- Les salles de bain dans le restaurant
- Un site extérieur enchanteur et unique pour votre cérémonie de mariage comprenant des chaises pour vos invités, et une table pour la signature des documents (les dispositifs seront déplacer à l'intérieur de la tente en cas de pluie).
- Table pour les cadeaux et le livre des invités
- Une tente décorée de chaises blanches et de tables de 60" recouvertes de nappes blanches, ornées de fleurs en pots et de lierres, de vaisselles blanches, de verres et de coutelleries fines.
- Menus personnalisés
- Eau en bouteille
- L'accès aux sorties électriques
- L'usage de microphone et système de hauts parleurs et écran video si requis
- Bar licencié
- Une équipe de serveurs professionnels et courtois vêtu de noir et blanc, sous la direction de notre maître d'hôtel
- Un menu spécifique pour le pavillon d'été préparé par nos chefs

Menus

Veillez consulter les menus ci-joints afin de vérifier nos prix.

Le prix des menus dans notre Pavillon d'été sont déterminés en fonction d'un groupe d'au minimum 50 invités. Un repas complet de 3 à 4 services doit être commandé. Pour les réceptions accompagnées de canapés nous exigeons l'achat minimum de canapés d'une valeur de \$25 avant les taxes par invités.

Jours fériés

Une somme additionnelle de \$300 sera exigible pour tout événements réservés lors d'une journée fériée.

Gâteau de mariage

Les mariés sont libres d'apporter leur propre gâteau de mariage. Une somme de \$5.00 sera facturée pour chaque invité. Les mariés peuvent couper et servir le gâteau eux-mêmes, ou profiter de l'assistance de nos serveurs afin de le couper et le servir. Nos coordinateurs d'événements seraient contents de discuter avec vous de toutes les possibilités disponibles.